

Délibération du Conseil Municipal**D.2021.09.16- 01****ACTE : 9.1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 16 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD , MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MMES GAUCHET ET BOURCIER à MME BASSO-GUICHARD et MME LARONDE à MME MAZILLE, MME NEGRE à M. LE MOING
LOI n° 2021-689 du 31 mai 2021 permet à un conseiller d'être porteur de deux pouvoirs.

Excusé / Absent : MME DENIS , et MRS BADOUC, BAÏADA,

Secrétaire : MME BASSO-GUICHARD

Date de la convocation : 09/09/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : CHARTE DE JUMELAGE 22^{IE}ME COMPAGNIE D'APPUI DU 31^{IE}ME REGIMENT DU GENIE DE CASTELSARRASIN.**

Monsieur le maire signale au conseil que la 22^{ème} Compagnie d'appui du 31^{ème} Régiment du Génie de CASTELSARRASIN propose de renouveler le jumelage signé en 2015 afin de développer des liens de coopération et d'amitié durables, de soutenir leurs actions mutuelles dans les domaines culturels, sportifs et de la communication et de favoriser le renforcement du lien armées-nation et la diffusion de l'esprit de défense.

Après lecture de la charte, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTTE** : la proposition de Monsieur le Maire pour le jumelage de la commune avec la 22^{ème} compagnie d'appui du 31^{ème} Régiment du Génie de CASTELSARRASIN.
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer la charte
- **CHARGE** : des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,
François LE MOING

